

COMMISSIONS OUVERTES BARREAU DE PARIS



Compliance

Précautions à prendre et défis

pour les entreprises faisant des affaires

au Brésil et en Amérique Latine

13 décembre 2017

OUVERTURE / INTRODUCTION

Laurent Martinet

Ancien vice-Bâtonnier de Paris

Rodrigo Loureiro

Avocat inscrit aux Barreaux de Paris, Lisbonne, Rio de Janeiro et São Paulo

Maria Beatriz Burghetto

Avocate inscrite aux Barreaux de Paris et Buenos Aires

MERCOSUL / MERCOSUR

Brésil

Maria Isabel dos Santos Nivault

Avocate inscrite aux Barreaux de Paris et Rio de Janeiro

Domingos Paiva

Avocat inscrit aux Barreaux de Paris et São Paulo

Argentine

Christophe Dubois

Avocat inscrit aux Barreaux de Paris, de Barcelone et de Buenos Aires

ALLIANCE DU PACIFIQUE

Pérou

Patricia Cuba-Sichler

Avocate inscrite aux Barreaux de Paris et Lima

Chili

Jose-Luis Ilabaca

Avocat inscrit au Barreau de Santiago

CLÔTURE

C'est quoi la « Compliance »?

La capacité d'agir en conformité avec un ordre, groupe de règles ou demande.

Elle se manifeste à 2 niveaux:

Niveau 1 – conformité avec des règles externes qui sont imposées à l'organisation dans son ensemble.

Niveau 2 – conformité avec des systèmes internes (process) de contrôle qui sont mis en place afin d'assurer la conformité avec les règles externes.

Responsabilité et fonctions des

« Compliance officers »

Responsabilité: Fournir un service interne qui soutient de manière efficace la partie négoce dans son obligation d'agir en conformité avec la législation, la réglementation et les process internes applicables.

Fonctions clé du Département « Compliance »:

- 1. Identifier les risques confrontés par l'organisation et conseiller là-dessus (identification)
- 2. Désigner et mettre en place des contrôles afin de protéger l'organisation desdits risques (prévention)
- 3. Surveiller et informer sur l'efficacité desdits contrôles pour gérer l'exposition de l'organisation aux risques identifiés (surveillance et détection)
- 4. Résoudre des difficultés de compliance au fur et à mesure qu'elles se présentent (solution)
- 5. Conseiller le négoce sur les règles applicables et les contrôles pertinents (conseil)

7 défis de compliance en Amérique Latine et comment les affronter

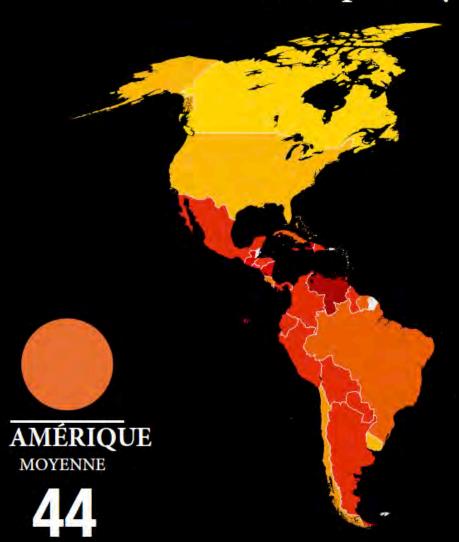
- 1: Interaction avec le Gouvernement
- 2: Lanceurs d'alerte
- 3: Accords de clémence
- 4: Sélection et surveillance de tiers
- 5: Enquêtes internes
- 6: Cadeaux, hospitalité et donations
- 7: M&A et Joint Ventures

1- Interaction avec le Gouvernement

Risque plus élevés dans le cadre (i) des industries hautement réglementées et (ii) des appels d'offre de marchés publics

- (a) Politique interne claire concernant l'interaction des employés avec le Gouvernement et entraînement des employés pour s'en servir
- (b) Incitation au travail en équipe des départements de ventes et compliance
- (c) Limitation du personnel qui interagit avec le Gouvernement (des employés seniors)
- (d) Rejet catégorique des propositions inappropriées et rapport immédiat aux supérieurs et consultation des avocats, si nécessaire

Amérique Indice de perception de corruption 2016 (2014) - Transparency International -



RANG PAYS PONCTUATION		
9	Canada	82
18	Etats-Unis	74
21	Uruguay (73)	71
24	Bahamas	66
24	Chili (73)	66
31	Barbados	61
35	Saint Lucia	60
35	Saint Vincent and The Grenadines	60
38	Dominica	59
41	Costa Rica (54)	58
46	Grenada	56
60	Cuba (46)	47
64	Suriname	45
79	Brésil (43)	40
83	Jamaïque	39
87	Panama (37)	38

Colombie	(37)	37
Argentine	(34)	36
El Salvador	(39)	36
Pérou	(38)	35
Trinidad et Tobago		35
Guyane		34
Bolivie	(35)	33
République Dominicain	e (32)	31
Equateur	(33)	31
Honduras	(29)	30
Mexique	(35)	30
Paraguay	(24)	30
Guatemala	(32)	28
Nicaragua	(28)	26
Haiti		20
Venezuela	(19)	17
	Argentine El Salvador Pérou Trinidad et Tobago Guyane Bolivie République Dominicaine Equateur Honduras Mexique Paraguay Guatemala Nicaragua Haiti	Argentine (34) El Salvador (39) Pérou (38) Trinidad et Tobago Guyane Bolivie (35) République (32) Equateur (33) Honduras (29) Mexique (35) Paraguay (24) Guatemala (32) Nicaragua (28) Haiti

2- Lanceurs d'alerte

Signalement: attitude contraire à la culture de la région – « balancer » - pourtant, les lanceurs d'alerte deviennent de plus en plus nombreux en Amérique Latine

- (a) Protection des lanceurs d'alerte
- (b) Entraînement des employés sur ce qu'ils doivent signaler
- (c) Implication du PDG et d'autres exécutifs de haut niveau dans l'entraînement des employés
- (d) Créer une ambiance ouverte au signalement des conduites inappropriées



Législation (droit social, pénal, civil)

- 1. des canaux accessibles et fiables pour signaler les actes répréhensibles;
- 2. une protection robuste contre toutes les formes de représailles; et
- 3. des mécanismes de divulgation qui favorisent des réformes qui corrigent les insuffisances législatives, politiques ou procédurales et préviennent les actes répréhensibles futurs.

Politique d'entreprise

- 1. enquête sérieuse sur les allégations en question;
- 2. politique forte de non-représailles et
- 3. protection de la confidentialité du lanceur d'alerte

3- Accords de clémence

Risques augmentés pour les entreprises qui opèrent dans des marchés touchés par des scandales de corruption – étendu de l'information à fournir et mesures à prendre

- (a) Proactivité face aux scandales: réviser les contrats si l'entreprise a traité avec des organismes impliqués
 - (b) Apprendre du scandale: réviser les procédures internes pour écarter les risques
 - (c) Examiner si le fait de coopérer dans un pays expose l'entreprise à des sanctions dans d'autres pays

4- Sélection et surveillance de tiers

Les fournisseurs, fabricants, distributeurs et tout autre intermédiaire présentent des risques élevés de compliance – possibles difficultés pour exécuter des audits

- (a) Exercice de sélection des tiers mené sérieusement (audit de <u>tous</u> les tiers pertinents et révisions de réponses pour détecter des risques)
 - (b) Priorité aux parties présentant les risques plus élevés
- (c) Clauses contractuelles d'audit spécifiques aux services et produits fournis par le tiers en question
 - (d) Programme conforme de protection des données des tiers
 - (e) Actualisation périodique des politiques de sélection des tiers

5- Enquêtes internes

L'entreprise doit réaliser des investigations internes crédibles et opportunes lorsqu'il y a des allégations de corruption

- (a) Plan d'investigation adéquat au chaque cas, selon 3 facteurs: crédibilité des allégations, caractère sérieux des accusation et nécessité d'action immédiate
- (b) Rassemblement de toute l'information pertinente préalable à toute mesure de discipline / licenciement des employés impliqués (travail conjoint des départements de Ressources Humaines et de Compliance)
- (c) Coordination claire des départements concernés: audit interne, finances et juristes internes / qui fait l'investigation? que doit-il signaler? Etc.
- (d) Exercices de simulation de cas hypothétiques de compliance et de détection des cas nécessitant l'intervention d'avocats

6- Cadeaux, hospitalité et donations

Risque d'être considérés comme des pots-de-vin

- (a) Mise en place d'une politique claire de cadeaux-clients et hospitalité, spécifique aux principaux marchés
- (b) Invitations adressées à l'organisme gouvernemental (et non pas à des fonctionnaires spécifiques)
- (c) Mise en place d'un programme de donations aux œuvres caritatives et sélection préalable desdites entités
 - (d) Publication de donations et d'activités d'hospitalité

7- M&A et Joint Ventures

Risques accentués lors de l'acquisition de sociétés en Amérique Latine

- (a) Due diligence de compliance basée sur les facteurs de risque et non pas sur la valeur de l'opération ou le volume de la part sociale acquise
- (b) Vérification concernant la viabilité du modèle économique de l'entreprise (qu'il ne soit pas dépendant des activités liées à la corruption)
- (c) Création d'un plan d'intégration post-acquisition basé sur un profil d'analyse et audit de risques adapté à l'opération
 - (d) Exécution fidèle du plan d'intégration dans un délai raisonnable (6 mois 1 année)

Merci!

Maria Beatriz Burghetto
maria.beatriz.burghetto@orange.fr
Avocat aux Barreaux de Paris et de Buenos Aires
Admise à l'inscription au Barreau de l'Angleterre

